



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 11

Date de la convocation : 01.12.2022
Date d'affichage : 12.12.2022

L'an deux mil vingt deux, le sept décembre, à vingt heures
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre de 10 membres, salle de la mairie, sous la présidence de M. Gérard FERRIÈRE, Maire.

Présents : M. FERRIÈRE – Mme SURRE – M. MICHARD – Mme MINAUD – M. ANDRÉ –
Mme MARTIN – M. SIMONIN – Mmes MEYRONNEINC – Mme AUBERGER – M. BATISSE

Absents excusés : M. NOWAK

Absents : Mme TOURNU-MM. POMMEREUL-CHANDAT

M. NOWAK a donné procuration à M. ANDRE pour signer et voter en son nom.

Madame SURRE a été nommée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

**OBJET DE LA DELIBERATION : FIXATION DES TARIFS ENERGIE POUR LE CENTRE
ESPACE**
N° 20221207_004

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de fixer les tarifs des frais électriques et gaz qui seront facturés aux locataires des salles du Centre Espace.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Considérant les factures d'électricité et de gaz payées par la commune pour le Centre Espace ;
- Fixe les prix de l'électricité et du gaz à facturer aux locataires des salles du Centre Espace :
- électricité heures pleines : 0.23 €/KWh
- électricité heures creuses : 0.16 €/KWh
- gaz 0.16 €/KWh

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

SLO

ID : 003-210303152-20221207-20221207_004-DE

Les recettes correspondantes seront encaissées à l'article 70878

Pour extrait conforme,

Villefranche d'Allier, le 14 avril 2022

Le Maire,

